

## ANNEXE 6.3.2

### Tarifs des LA

Prix HT en € au **01/07/2008** hors réductions

#### Redevance annuelle

d'abonnement :  $a + b \cdot d$

(d=distance à vol d'oiseau en Kms indivisibles)

En euros HT par an

LA 2 Mbit/s

	d	1-10km	11km et +
2 Mbit/s	a	1 164,06	1 458,52
	b	35,37	5,93
FAS jusqu'à la 12 <sup>ème</sup> LA 2 Mbit/s	FAS	1 528,00	1 528,00

La redevance mensuelle d'abonnement facturée est égal au douzième des montants indiqués ci-dessous

Les Frais d'Accès au Service (FAS) sont forfaitaires par type de liaison

Réduction (en nombre de liens d'aboutement à 2 Mbit/s)	FAS à partir de la 13 <sup>ème</sup> LA 2Mbit/s sur un même POLA	Réduction sur la redevance mensuelle d'abonnement de chaque lien d'aboutement à partir de la 13 <sup>ème</sup> LA 2 Mbit/s sur un même POLA
	256,00	360,00

LA 2 Mbit/s temporaire : le montant de l'abonnement mensuel est multiplié par trois par période indivisible d'un mois.

LA					
	Type	d	1-10km	11-50km	> 50km
dont les deux extrémités sont en zone dense	34 M	a	5 621,30	7 976,00	32 115,60
		b	689,82	518,00	44,11
		FAS	3 103,10	3 103,10	3 103,10
	1x155 M	a	16 066,70	13 569,50	91 791,40
		b	1 417,81	1 667,52	90,67
		FAS	3 147,30	3 147,30	3 147,30
	4x155 M	a	25 088,40	sur devis	sur devis
		b	2 109,74	sur devis	sur devis
		FAS	9 798,00	sur devis	sur devis
	16x155 M	a	33 260,80	sur devis	sur devis
		b	2 109,74	sur devis	sur devis
		FAS	13 910,40	sur devis	sur devis
dont l'une des extrémités est en zone NON dense	34 M	a	6 019,60	9 104,00	33 174,80
		b	775,36	526,00	54,11
		FAS	3 103,10	3 103,10	3 103,10
	1x155 M	a	16 756,70	15 137,20	92 348,20
		b	1 485,98	1 647,93	103,71
		FAS	3 147,30	3 147,30	3 147,30
	4x155 M	a	26 562,20	sur devis	sur devis
		b	3 085,13	sur devis	sur devis
		FAS	9 798,00	sur devis	sur devis
	16x155 M	a	34 742,90	sur devis	sur devis
		b	3 085,13	sur devis	sur devis
		FAS	13 910,40	sur devis	sur devis

FAS supplémentaire en euros HT (raccordement optique NON présent) : 3 692,80

#### Option interface de livraison sur site POP ORT :

	FAS sup en eurosHT
Sur LA 34 M	non disponible
Sur la LA 1 x 155 M	155 M électrique G703 75 ohms
Sur la LA 4 x 155 M	622 M non concaténé optique
Sur la LA 16 x 155 M	2,5 G non concaténé optique

#### 32 ZC sont dites en zone dense (A) :

en province: Amiens, Bayonne, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse,  
en IDF ZU: Bagnolet 1 et 2 (93), Créteil 1 et 2 (94), Nanterre 1 et 2 (92), Paris 1 et 2 et 3 et 4 (75)

#### 92 ZC sont dites en zones NON denses (B) :

toutes les autres ZC dont  
en IDF ZP : Cergy (95), Evry (91), Melun (77) et Saint Quentin en Yvelines (78)

## Pénalités sur les LA

Offre de base	
Temps de rétablissement	10h (en Heures Ouvrables)
Pénalité Temps de rétablissement	Aucune
IMS	20h (en Heures Ouvrables)
Pénalité IMS	Aucune
Plafond GTR + IMS	Aucun
Délais de livraison	<b>2 Mbit/s</b> = 28 jours <b>34 &amp; n*155 Mbits/s</b> = donné par étude de faisabilité
Pénalité retard de livraison dû à FT pour la métropole	5% de la redevance mensuelle d'abonnement par jour calendaire de retard à hauteur de <b>1 mois</b> de redevance mensuelle d'abonnement

Pour les liaisons avec option, les pénalités de retard de livraison dues par France Télécom sont les mêmes que celles de l'offre de base.

Option 1 GTR "S2" tout débit	
GTR	4h (en Heures Ouvrables)
Pénalités GTR	1 mois de redevance mensuelle d'abonnement si dépassement <= 2 heures 2 mois de redevance mensuelle d'abonnementsi dépassement > 2 heures
IMS	13 h (en Heures Ouvrables)
Pénalités IMS	1 mois de redevance mensuelle d'abonnement si 13 heures < IMS <= 30 heures 2 mois de redevance mensuelle d'abonnement si IMS > 30 heures

Option 1 bis GTR "S1"	
GTR	4 h (7jours/7 et 24 heures/24)
Pénalité GTR	1 mois de redevance mensuelle d'abonnement si dépassement <= 2 heures 2 mois de redevance mensuelle d'abonnement si dépassement > 2 heures
IMS	<b>2 Mbit/s</b> = 13 h (7jours/7 et 24 heures/24) <b>34 Mbit/s &amp; n*155 Mbit/s</b> = 5 h (7jours/7 et 24 heures/24)
Pénalité IMS	<b>2 Mbit/s</b> = 1 mois de redevance mensuelle d'abonnement si 13 heures < IMS <= 30 heures = 2 mois de redevance mensuelle d'abonnement si IMS > 30 heures <b>34 Mbit/s &amp; n*155 Mb/s</b> = 1 mois de redevance mensuelle d'abonnement si 5 heures < IMS <= 13 heures = 2 mois de redevance mensuelle d'abonnement si IMS > 13 heures

Le montant total annuel des pénalités GTR+IMS est plafonné aux 3 mois précédents d'abonnement au service payés au titre des LA hors FAS, que la liaison ait ou non une option complémentaire de qualité de service.

## Tarifs des options pour les LA

Le montant facturé des redevances mensuelles d'abonnement est égal au douzième du tarif indiqué ci-de

Options complémentaires de QS des LA :

Option 1	Tarif en euros HT / an		
GTR S2 (4h en Heures Ouvrables)	1 à 10 km	11 à 50 km	plus de 50 km
2 Mbit/s	540,00	960,00	1 440,00
34 Mbit/s	600,00	600,00	2 400,00
1x155 Mbit/s	1 200,00	1 200,00	4 800,00
4x155 Mbit/s	2 400,00	sur devis	sur devis
16x155 Mbit/s	4 800,00	sur devis	sur devis

Option 1Bis	Tarif en euros HT / an		
GTR S1 (4h 7jours/7 et 24 heures/24)	1 à 10 km	11 à 50 km	plus de 50 km
2 Mbit/s	900,00	1 680,00	2 160,00
34 Mbit/s	3 000,00	3 000,00	7 920,00
1x155 Mbit/s	4 800,00	4 800,00	19 200,00
4x155 Mbit/s	8 400,00	sur devis	sur devis
16x155 Mbit/s	12 000,00	sur devis	sur devis

### Changement d'options de QS pour la LA

Offre de base vers option 1 ou 1 bis ou de l'option 1 vers 1bis : **Gratuit**

Autres cas : **Résiliation / Création**

# Prestations complémentaires pour les LA

## **Desserte interne**

Les tarifs de câblage de la desserte réalisée par France Télécom figurent au Catalogue des prix de France Télécom.

## **Résiliation des options de QS de LA**

Si elle a lieu avant la fin des 12 premiers mois, le client doit payer 50% des redevances mensuelles d'abonnement dues au titre de l'option de QS jusqu'à l'expiration du délai de 12 mois

Si elle a lieu après le douzième mois, il n'y a pas de pénalité.

## **Résiliation avant mise en service d'une LA**

Si la résiliation intervient avant la notification par FT de la date de livraison convenue, seuls les frais d'étude relatifs à une extrémité sont facturés, ils sont précisés au Catalogue des prix de France Télécom.

Sinon, les FAS et les éventuels frais supplémentaires restent dus à France Télécom.

## **Résiliation d'une LA**

La résiliation d'une LA avant la fin de la période minimale entraîne le paiement de 100% du montant des redevances mensuelles d'abonnement à percevoir jusqu'à la fin de la période minimale.

Si la résiliation intervient après la fin de la période minimale il n'y pas de pénalité.

## **Reporting : production, SAV**

Fourniture annuelle gratuite, sur demande.

## **Cession / Reprise du Contrat**

55 euros par LA

## **Liaisons temporaires**

Les LA 2 Mbit/s, sans option de QS, peuvent faire l'objet d'un abonnement temporaire : le montant de l'abonnement mensuel est multiplié par trois par période indivisible d'un mois.